

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE (Vendée)

Séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

Le lundi 7 juin 2021 à 20 heures



Affiché le 2 juin 2021

Le Maire : J. DALLET

Du fait du contexte sanitaire, les mesures barrières et règles de distanciation s'appliqueront aux membres du Conseil municipal. Le port du masque est obligatoire pour tous. Du fait du couvre-feu, le public est autorisé jusqu'à 21 heures (hormis la presse), sous réserve de respecter la capacité d'accueil de la salle.

ORDRE DU JOUR

Finances – Administration Générale – Personnel

Loyers des logements du Logis et du 15, rue de la Croix Charette

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Restaurant scolaire (Modification règlement intérieur, tarification année 2021/2022)

Mutuelle communale (Mise en place)

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme (Dossiers déposés depuis le conseil de mai)

Salle polyvalente (Point sur le dossier)

Local de services (Point sur le dossier, avenants)

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Dispositif « argent de poche »

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Voirie et chemins ruraux

Travaux de réorientation des EP – Rue de la Madone (Point sur le dossier)

Aménagement sécurité Bourolière - Boninière (Demande de subvention amendes police)

Rue du Ruisseau (Redressement voirie et acquisition)

Village du Coin (Déclassement délaissé de voirie et cession)

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions